



Fondation
ARC·EN·CIEL

Ensemble, avec vous, pour vous



Soutenez nos jeunes

GRÂCE AU SOLDE DE VOTRE

Taxe d'Apprentissage

www.fondation-arcenciel.fr   

PERSONNES ÂGÉES

MÉDICO-ÉDUCATIF & HANDICAP

SANTÉ

DOMICILE

Fondation reconnue d'utilité publique à but non lucratif en Bourgogne-Franche-Comté.

Versez votre taxe au DAME du Territoire de Belfort et construisez l'avenir de jeunes en situation de handicap

Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif du Territoire de Belfort

Institut médico-professionnel
17 rue du Rosemont
90200 Giromagny



Contact :

Sandrine LAURENT
slaurent@fondation-arcenciel.fr
Tel. 03 84 36 88 00
Fax. 03 84 29 07 47

www.fondation-arcenciel.fr



Madame, Monsieur,

Votre entreprise joue un rôle essentiel dans le financement de l'apprentissage.

A partir du 27 mai 2024, désignez l'établissement bénéficiaire du solde de la taxe d'apprentissage sur la Plateforme SOLTÉA.

Le Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif du Territoire de Belfort et son service à domicile sont habilités à recevoir cette taxe.

Au titre des bonnes relations que nous entretenons, nous nous permettons de vous proposer de verser le solde de votre taxe d'apprentissage 2024 à l'un de nos établissements.

Le DAME du Territoire de Belfort propose un enseignement scolaire et professionnel adapté à plus de 189 jeunes originaires de Franche-Comté porteurs d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Il favorise un accompagnement éducatif et thérapeutique individualisé.

En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous nous aidez et vous permettez l'amélioration de l'équipement de nos ateliers de formation. Vous permettrez à des jeunes filles et garçons en situation de handicap d'apprendre un métier, d'acquérir des compétences et de l'autonomie avec l'objectif de s'insérer dans le monde du travail.

Alors agissez à nos côtés !

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Loïc GRALL,
directeur général de la Fondation Arc-en-Ciel

Direction Générale | 44A rue du Bois Bourgeois 25200 Montbéliard

Établissements de la Fondation Arc-en-Ciel :

Pôle Médico-Educatif & Handicap : La Mosaïque - Lure (70) | DAME du Territoire de Belfort - Giromagny, Belfort (90) | DITEP Saint-Nicolas - Rougemont-le-Château, Essert, Belfort (90).

Pôle Personnes Âgées : La Providence - Dijon (21) | Résidence Surleau - Montbéliard (25) | La Maison Blanche - Beaucourt (90) | Résidence Les Vergers - Rougemont-le-Château (90) | Sainte-Marthe - Voiteur (39).

Pôle Santé : Centre de Réadaptation Cardiologique et Pneumologique de Franche-Comté - Pont d'Héry (39), Héricourt (70), Franois (25) | Centre de Médecine Physique et de Réadaptation Bretegnier - Héricourt (70) | Clinique Médicale Brugnon Agache - Beaujeu (70).

Pôle Domicile : Le Tulipier et Arc-en-Ciel Services - Beaucourt (90) | Soli-Cités Aides - Montbéliard (25) | Plateforme de répit des aidants Montbéliard-Héricourt

Nos ateliers



L'équipe pluridisciplinaire propose aux adolescents



Environnement
Pré-ESAT



Horticulture



Blanchisserie



Menuiserie



Peinture



Espaces verts



Service en
salle



Restauration



Propreté
& Hygiène



Multi-activités



Mécanique

- Une **scolarité personnalisée** (intervention d'enseignants de l'Éducation Nationale)
- Des **parcours de formation adaptés** avec initiation à **divers métiers**
- Des **activités** sportives, culturelles et ludiques
- Un accompagnement à l'**insertion** sociale et professionnelle
- Une **prise en charge thérapeutique** : psychologue, médecin psychiatre, psychomotricien, orthophoniste
- Un **suivi individuel** (trois ans après le départ de l'établissement)
- Un **hébergement en internat** (moins de 18 ans)
En **appartements et en studios** (plus de 18 ans)



Le DAME 90
en chiffres



113

salariés



189

jeunes
accueillis



147

places en IME



42

places en
PMO

Fondation Arc-en-Ciel - service communication - Mars 2024

Votre taxe d'apprentissage 2023



En 2023, le versement de votre taxe d'apprentissage à notre établissement a permis :

- Aux **Service Jeunes Majeurs** et à l'**atelier Créativité** d'acquiescer chacun un ordinateur.
- À l'**atelier peinture** d'obtenir un échaffaudage.
- À l'**atelier espaces verts** d'acheter une tondeuse autoportée.

Merci !!

COMMENT VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le solde de la taxe d'apprentissage, jusqu'à présent directement versé aux établissements éligibles, doit être déclaré sur **la plateforme Soltéa** (www.soltea.gouv.fr/). Cette plateforme sera disponible à compter du **27 mai 2024 pour les employeurs**.

Vous pourrez vous y connecter via votre **accès Net-entreprises**. Après avoir indiqué votre choix, le prélèvement sera directement fait par l'URSSAF.

Désignez le **DAME du Territoire de Belfort - 90200 Giromagny** comme bénéficiaire de votre versement. **Numéro UAI : 0900218Y**



CALENDRIER DE LA PLATEFORME SOLTÉA

■ 1^{ère} période de répartition

- **27 mai 2024 :**
Ouverture de SOLTÉA pour les employeurs
- **2 août 2024 :**
Clôture de la 1^{ère} période de répartition
- **9 août 2024:**
1^{er} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs.

■ 2^{ème} période de répartition

- **12 août 2024 :**
Début de la 2^{ème} période de répartition
- **4 octobre 2024:**
Clôture de la 2^{ème} campagne de répartition
- **11 octobre 2024:**
2^{ème} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs
- **25 octobre 2024:**
Versement des fonds non répartis par voie réglementaire.

Plus de renseignements sur www.urssaf.fr ou www.soltea.gouv.fr

POURQUOI CHOISIR LE DAME 90 ?

En choisissant notre établissement comme bénéficiaire du solde de votre taxe d'apprentissage :

- Vous nous donnez les moyens d'un **apprentissage de qualité**,
- Vous aidez des adolescents en situation de handicap à atteindre **une meilleure intégration sociale et professionnelle**,
- Vous permettez aux jeunes de **découvrir le monde du travail avec du matériel professionnel adapté**.